



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



Credits photo : Andrea Bianchini

Dossier de presse

# LE 16 OCTOBRE AGISSONS POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Dans le pré projet de loi PLOA qui sera examiné en fin d'année, le Ministère de l'Agriculture souhaite inscrire dans le code rural une vision de la souveraineté alimentaire (SA) aux antipodes de celle actée officiellement par les Nations-unies.

Pour notre réseau de l'agriculture paysanne Via Campesina, la souveraineté alimentaire est un droit fondamentale. Grâce à nos actions depuis 1996, c'est un thème majeur du débat agricole.

Nous nous saisissons de la journée du 16 octobre, **journée internationale d'action pour le droit à la souveraineté alimentaire pour présenter nos propositions pour la mise en œuvre concrète de la souveraineté alimentaire et alerter sur la tromperie orchestrée par le Ministère de l'Agriculture et la FNSEA sur le sujet.**

La souveraineté alimentaire est en effet définie dans la Déclaration des Nations Unies des droits des paysans et des autres populations travaillant en zone rurale (UNDROP), adoptée en 2018.

C'est l'objet de l'article 15 : « *Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles, droit reconnu par de nombreux États et régions comme le droit à la souveraineté alimentaire* ». Ceci inclut le droit à « *une nourriture saine et suffisante produite par des méthodes écologiques et durables respectueuses de leur culture.* »

Elle désigne donc le DROIT des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

La souveraineté alimentaire suppose une rupture par rapport à l'organisation économique actuelle des marchés agricoles.

Un ensemble d'éléments de protection économique sont, à cet égard, nécessaires pour permettre un réel droit au revenu paysan, moyen indispensable pour créer les conditions d'accès au métier et envisager les transitions écologiques à mener.

## CONTACTS PRESSE

- **Laurence Marandola**, porte-parole :  
06 31 66 10 83
- **Véronique Marchesseau**  
Secrétaire générale  
06 98 53 76 46
- **Morgan Ody**,  
Coordinatrice générale  
de La Via Campesina  
06 26 97 76 43
- **Caroline Nugues**,  
chargée de communication :  
06 95 29 80 78



Crédits photo : Coralie Pasquier

Le droit au travail par la répartition et l'accès aux moyens de production est souvent occulté, mais il est pourtant essentiel pour se donner l'ambition d'installer plus de paysannes et de paysans :

LE préalable de la souveraineté alimentaire.

Les politiques publiques doivent être centrées sur l'objectif de création d'emploi paysan, à commencer par la Politique Agricole Commune. La PAC doit passer d'un soutien à la surface, c'est-à-dire à l'agrandissement, à un soutien à l'actif, et donc à l'emploi et à l'installation.

Installer des paysannes et paysans nombreux ne peut se faire sans un accès à la terre, à l'eau et aux semences. Ces « communs » doivent donc être protégés.

La Confédération paysanne revendique d'autre part des modalités de répartition équitable, favorisant l'installation et la transition vers des modèles agricoles, autonomes et économes en ressources

Selon le projet de loi consulté, la souveraineté alimentaire de la France se définirait comme « *sa capacité à assurer son approvisionnement alimentaire dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux [...]* » Ce qui fait croire, à tort, que souveraineté alimentaire et accords de libres-échanges sont compatibles. La SA doit être protégée en « *préserv[ant] et amélior[ant] le potentiel des facteurs de production agricole halieutique et alimentaire sur l'ensemble du territoire national, et en maîtris[ant] les dépendances nécessaires ou stratégiques en matière d'importations et d'exportations.* » Autrement dit, le Gouvernement entend assurer [être plus précis] les importations de matières premières agricoles, freinant ainsi une vraie souveraineté alimentaire basée sur le travail de paysannes nombreux, pouvant vivre décemment de leur métier, en offrant une alimentation de qualité à leurs concitoyen-nes.

Cette définition entretient volontairement la confusion entre sécurité alimentaire<sup>1</sup> et souveraineté alimentaire puisqu'elle mentionne que c'est la « *capacité à surmonter de façon résiliente les crises de toute nature susceptible de porter atteinte à sa sécurité alimentaire* ».

Deux notions qui n'ont pas les mêmes implications.

---

<sup>1</sup> La sécurité alimentaire est le fruit d'un consensus international issu du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 à la FAO : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

# NOS PROPOSITIONS POUR DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DES PEUPLES

La réalité : l'agriculture paysanne nourrit 70 % de la population mondiale avec 25 % des terres. L'agro-industrie ne nous nourrit pas, elle se nourrit sur nous !

## DES TERRES POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Afin d'assurer la souveraineté alimentaire il est indispensable que les paysan·nes puissent accéder aux terres agricoles. Il faut des politiques publiques qui régulent et répartissent l'accès au foncier en priorisant les usages alimentaires.

Les champs de panneaux photovoltaïques au sol et les unités de méthanisation approvisionnées par des cultures se multiplient, avec le soutien actif du gouvernement. Lors de la présentation de la planification écologique fin septembre, le Président E. Macron annonçait vouloir « travailler avec les agriculteurs pour leur permettre d'avoir, par l'écologie, une réponse à la baisse des rendements : par l'agrovoltaïsme, la biomasse, les carburants durables ». Pour la Confédé-

ration paysanne, cette réponse va conduire les paysan·nes à devenir des énergéticiens, faute de revenus issus de leur production agricole et alimentaire. L'activité agricole passerait donc au second plan, face à l'appât que représentent les revenus générés par la production énergétique. Plutôt que de réguler les marchés pour protéger et garantir le revenu des paysan·nes, l'État choisit de renforcer la concurrence entre production énergétique et production alimentaire. Il met ainsi en péril la souveraineté alimentaire.

Nous entamons donc un cycle de mobilisation qui débute par la campagne « l'agriculture n'est pas un sous produit de l'énergie ».

## CAMPAGNE L'AGRICULTURE N'EST PAS UN SOUS-PRODUIT DE L'ÉNERGIE !

La Confédération paysanne lance donc une grande campagne « L'agriculture n'est pas un sous-produit de l'énergie ! », La campagne débutera par une mobilisation ce samedi 14 octobre 2023 contre le méthaniseur XXL de Corcoué-sur-Logne en Loire-Atlantique.

Elle s'articule autour de 4 axes :

- **Dénoncer** – via notamment des mobilisations sur les sites des projets les plus menaçants pour notre souveraineté alimentaire.
- **Dialoguer** – en organisant des réunions publiques.
- **Proposer** – afin de mettre en lumière les propositions de la Confédération paysanne en termes de contribution de l'agriculture au défi énergétique.
- **Construire** – via des colloques réunissant expert·es, paysan·nes et organisations concernées par la concurrence entre production alimentaire et production énergétique.

Date	Type d'événement	Thème	Où
14/10	Mobilisation	Méthanisation	Loire-Atlantique
Novembre	Visite de ferme	Production d'énergie en AP	Breitenbach (Bas-Rhin)
9/11	Mobilisation	PV au sol	Ariège
13/11	Réunion publique	PV au sol	Creuse
Novembre	Réunion publique	Accaparement du foncier par l'énergie	Vosges
15/11	Conférence de presse	Serres photovoltaïques	Maine-et-Loire
Novembre	Réunion publique	PV au sol	Ille-et-Vilaine
23/11	Colloque	Production d'énergie en AP	Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor)
Début 2024	Colloque	Méthanisation	Gers

## UN DROIT AU REVENU POUR ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le métier de paysan-ne doit être reconnu d'utilité publique. Mais il ne suffit pas de le dire. Y parvenir passe en premier lieu par une rémunération digne et équitable et une protection de la valeur du travail paysan : protection face au commerce international libéralisé ; protection face aux multinationales de l'agrobusiness ; protection face aux prédateurs de la valeur dans les filières agricoles. L'échec des lois Egalim 1 et 2 impose de changer radicalement de logique.

Dans ce contexte, nous proposons par exemple :

- les prix minimums d'entrée. C'est un instrument anti-dumping social et environnemental intra-européen. Il permettra de protéger le revenu sur le marché intérieur, et d'harmoniser les conditions sociales et environnementales de production dans les pays exportateurs.
- L'interdiction des surmarges. Cela permettrait une meilleure accessibilité à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

## RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS POUR ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Pas de souveraineté alimentaire sans paysannes et paysans nombreux !

Aucune fatalité face aux difficultés de renouvellement des générations. De réelles politiques publiques sont possibles : régulation des marchés, contrôle des structures, fiscalité favorable à l'emploi paysan et non à la sur-mécanisation et au surinvestissement, droit

au revenu paysan, accompagnement à la transition agroécologique... Autant d'éléments permettant de concrétiser la souveraineté alimentaire...

## LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE POUR NOURRIR TOUT LE MONDE

La souveraineté alimentaire ne peut exister sans son volet « Alimentation ». Elle ne saurait donc être mise en place sans une réelle démocratie alimentaire qui permette à l'ensemble des citoyennes et citoyens d'exprimer leurs besoins et leurs attentes.

Avoir accès à une alimentation choisie et de qualité devrait être un droit effectif pour chacune et chacun. Dans la réalité, les citoyen-nnes sont renvoyé-es à leur rôle de consommateurs-trices et à leur pouvoir d'achat individuel, actant une insupportable dualité

de l'alimentation : une alimentation industrielle et « bon marché » pour les pauvres ; une alimentation saine et de qualité pour les riches.

Cette dichotomie assumée par les promoteurs d'une alimentation à deux vitesses rend impossible un changement profond du modèle agricole, tant les aides publiques distribuées inéquitablement sont réputées présentées comme impossibles à remettre en cause, au prétexte de « nourrir » les moins aisés.

## LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DOIT REDONNER DE LA DIGNITÉ TANT AUX PAYSAN-NES QU'AUX MANGEUR-EUSES ET CITOYEN-NES.

Viser et construire la mise en place d'une branche alimentaire au sein de notre système de sécurité sociale marquerait un progrès social : **c'est le but de la sécurité sociale de l'alimentation. C'est l'élément manquant qui permettra l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie et de qualité. C'est un véritable projet de société et un ciment démocratique pour « faire société » autour d'un projet alimentaire revisité. S'engager dans cette voie guidera de fait vos les choix d'élu-es en termes de politiques agricole et alimentaire.**

D'autant que cette sécurité sociale de l'alimentation, en agissant sur la demande, sera un formidable levier de transformation et d'évolution du monde agricole et agroalimentaire et de l'ensemble de nos territoires.

En savoir plus sur l'engagement de la Confédération paysanne pour une sécurité sociale de l'alimentation.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> [https://www.confederationpaysanne.fr/mc\\_nos\\_positions.php?mc=967](https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=967)

# 5 CONTRE-VÉRITÉS SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## 1. PAS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DANS UN MONDE NÉOLIBÉRAL !

On ne peut pas crier « *N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas* » et de l'autre, prôner l'export à tout-va, diriger le port de la Pallice comme le fait le Président du syndicat majoritaire pour faire tourner encore et encore la machine de l'import-export, qui broie les paysan-nes ici et ailleurs et détruit l'avenir de notre planète.

Internationaliser l'alimentation n'est en rien une solution.

## 2. COURSE À L'ÉNERGIE : INCOMPATIBLE AVEC LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Si la définition de la souveraineté alimentaire portée par le Gouvernement est inscrite dans le code rural, ce serait la fin de la priorité absolue accordée à la production alimentaire et une réorientation des productions agricoles pour des usages énergétiques. Ce qui permettrait une assise réglementaire à la stratégie nationale de la biomasse. Or, la concurrence des productions énergétiques, à des prix garantis et stables, risque de mener à une baisse rapide des productions alimentaires, de moins en moins rémunératrices pour les paysan-nes. Ce n'est pas admissible.

Ce changement de destination de l'usage des terres agricoles, s'il se confirme, est une catastrophe pour les millions de Français-es qui d'ores et déjà éprouvent des difficultés à manger correctement trois fois par jour. L'inflation sur le prix des produits alimentaires pourrait encore augmenter, l'alimentation des uns se retrouvant dans la cuve à carburant des autres. Tirons les leçons des agrocarburants et des émeutes de la faim dans les années 2000.

La course à la production d'énergie sur les terres agricoles est incompatible avec la souveraineté alimentaire

## 3. PAS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SANS DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Autre arnaque de cette souveraineté alimentaire détournée : elle passe complètement à côté de l'impératif démocratique.

En France, le peuple est souverain. La souveraineté alimentaire devrait donc logiquement mener à une participation active de la totalité de la population, avec une vigilance particulière sur la participation des plus démunis, dans les grandes orientations des politiques agricoles et alimentaires du pays. OGM, artificialisation des terres, glyphosate, méga-bassines : ces questions font débat en France et c'est heureux. Or, le gouvernement veut fixer l'impératif productiviste comme la loi d'airain de la politique agricole, si nécessaire contre la volonté d'une majorité des citoyen-nes français-es.



## QUI A ENVIE DE MALBOUFFE??

Personne ne fait le choix de ne manger que des produits industriels ou ultra-transformés. La consultation du Conseil national de l'alimentation, menée auprès des personnes en précarité alimentaire et bénéficiaires de l'aide alimentaire a mis en exergue la nécessité de ne plus dissocier « pouvoir d'achat » et « offre alimentaire ». C'est ce que permet de faire la sécurité sociale de l'alimentation.<sup>1</sup>

Lire les résultats des débats autoportés menés par le Conseil national de l'alimentation dans le cadre de la réalisation de l'avis 91 de la sécurité alimentaire, supervisé par la CNDP<sup>2</sup>.

Quelle dignité pour les 8 millions de personnes qui sont dépendants de l'aide alimentaire aujourd'hui ? La souveraineté alimentaire est bien plus qu'un outil de communication, cela doit être un outil d'émancipation au service des populations.

Le discours de plus en plus assumé par le ministre de l'Agriculture « il faut bien nourrir les pauvres » pour justifier la perpétuation du modèle agro-industriel, dont l'aide alimentaire et les promotions écoulent les surplus, n'est pas compatible avec la souveraineté alimentaire

Sur un droit aussi essentiel et inaliénable que le droit à l'alimentation, c'est d'une politique universelle ambitieuse et équitable dont nous avons besoin. C'est l'horizon de la sécurité sociale de l'alimentation dont la mise en place doit démarrer de toute urgence.

1 Lire les résultats des débats autoportés menés par le Conseil national de l'alimentation dans le cadre de la réalisation de l'avis 91 de la sécurité alimentaire, supervisé par la CNDP.

2 [https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/10/CNA\\_Avis91\\_precaire\\_alimentaire.pdf](https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/10/CNA_Avis91_precaire_alimentaire.pdf)

Critiquer du modèle agricole productiviste est taxé « d'agribashing » de la part de la FNSEA et du ministre de l'Agriculture. Or, la souveraineté alimentaire est intimement liée aux enjeux de démocratie alimentaire.

Pour un droit à l'alimentation effectif, il faut que chacun, chacune puisse avoir accès à une alimentation de qualité et choisie.

#### **4. PAS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AVEC UN MODÈLE PRODUCTIVISTE**

Un modèle qui détruit les communs (terre, eau, semences...) qui fait payer les dégâts à l'ensemble de la société, qui spolie le travail

Rien à voir avec le système alimentaire actuel qui brade les surplus à coups de promotion et qui distribue ses rebuts via l'aide alimentaire, ni avec le principe du chèque alimentaire qui n'y déroge pas.

paysan, ce ne peut pas être une souveraineté alimentaire, décidée par et pour le peuple.

#### **5. PAS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SANS PAYSAN-NES NOMBREUX**

Une agriculture de firme, sans paysan-nes, inféodée aux multinationales de l'agro-industrie, de l'agroéquipement, de la banque, des assurances, du numérique et de la robotique, n'est souveraine que sur le papier.

Dépendance aux minerais rares importés, dépendance aux brevets et logiciels, dépendance à l'énergie fossile et aux pesticides, à la technologie (OGM anciens et nouveaux) et au surendettement : la destruction de l'emploi paysan, savamment menée par la FNSEA aux manettes depuis des décennies, est une catastrophe pour la souveraineté alimentaire



*Confédération paysanne*

**PRIORITÉ  
À LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
SUR NOS TERRES**